

Nombre

de conseillers en exercice	7
de présents	7
de votants	7

L'an deux mille quatorze et le huit décembre à 14 heures, le Conseil Municipal de la commune de MARCHASTEL, étant réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Éric MALHERBE.

Étaient présents : Nicolas BOISSONNADE, Roger BRUN, Valérie CHAYLA, Éric MALHERBE, Nicolas PERRET, Mr Jacques THIOT, Urbain VIGIER

Absents : :

Objet

Charpente et pose de lauzes
toiture du WC de Rieutort
d'Aubrac

Il est procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général de Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : M. Roger BRUN ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

M. le Maire rappelle le montant du devis de l'entreprise AMEILHAUD du 25 janvier 2009 pour la charpente et la pose de la lauze du WC/garage de Rieutort d'Aubrac d'un montant de 18691.42€ TTC

Le devis réactualisé au 18/07/2014 est d'un montant de 10252.40€ pour la charpente et de 15473.04€ pour la pose de lauzes, soit un montant total de 25725.44€

Monsieur le maire indique qu'il convient donc de modifier le plan de financement de la délibération 32-2014 dans la mesure suivante :

charpente	10252.40 €
couverture	15473.04
Total	25725.44 € au lieu de 21600€ prévu

Ouï, l'exposé du Maire et après avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil approuve cette décision.

Autorisation est donnée à M. le Maire de signer les pièces nécessaires.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures des membres présents

NOTA- Le Maire certifie que la convocation du Conseil avait été faite le 03/12/2014

Pour extrait conforme au registre
Fait à MARCHASTEL le
08/12/2014
Le Maire

Acte rendu exécutoire,
après dépôt ou
transmission en
Préfecture le 08/12/2014
et publication ou
notification
le 08/12/2014